

Délibération n° 2022-68

Informations destinées au portail Trouver Mon Master-rentrée 2023

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 20 octobre 2022, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université des Antilles,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

il s'agit de la validation des informations destinées au portail Trouver Mon Master pour la rentrée 2023

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30 Pour : 24

Membres présents et représentés : 24 Contre : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0 Abstention : 0

Les informations destinées au portail Trouver Mon Master au titre de la rentrée 2023 sont validées à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Pointe-à-Pitre, le 20 octobre 2022

Le Président de l'Université des Antilles

Pr. Michel SEOFFROM

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Portail Trouver Mon Master 2023 Validation des informations à soumettre au CA

Composante Champ	Champ	Niveau	N* RNCP	Mention	Parcours	capacit	capacité d'accueil 2023	Attendus à l'entrée en	critères généraux	
						totale	proposée sur TMM	Master Master	candidatures	
RTOUMSON /LSH	SHS	Σ	RNCP: 34074	Géographie, Aménagement, Environnement et Développement	Diagnostic territorial et gestion des espaces insulaires	35	25			Les commissions de recrutement à l'entrée en Master ont pour rôle d'apprécier souverainement les
SEN	SE.	Σ	RNCP: 31472	Biologie - santé	_Nutrition et science de l'allment _Santé en milieu tropical	30	25			candidatures qui lui sont soumises et propose l'admission des candidats.
SEN	STS	Σ	RNCP: 31803	Chimie	_Chimie des ressources naturelles tropicales: Biomatériaux, cosmétique	71	12			Les décisions de refus d'admission sont notifiées aux candidats. Les motifs pour lesquels l'admission est
SEN	STS	Σ	RNCP:34126	Informatique	intelligence Artificielle et Science des Données	15	10			refusee sont communiquees aux
SEN	SFZ	Σ	RNCP: 31471	Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises	_Sciences des données et applications	15	31			candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus
SEN	STS	Σ	RNCP: 34070	environnement	Risques naturels et anthropiques _Transition énergétique: Intégration des énergies renouvelables dans les zones insulaires	09	05	cf. fiches Jointes	cf. fiches jointes	La commission de recrutement est composée pour chaque mention d'au moins 3 membres :
SEN/STE	R	Σ	RNCP:34274	Mathématiques et Applications	Modélisation et outils d'aide à la décision (MOAD)	20	20			- le ou les responsables de la mention
					Ecosystemes marins tropicaux - EMT (M2) Gestion de la biodiversité tropicale - GBT (M2)					- au moins 2 enseignants titulaires responsables de(s) parcours types ou
SEN	STS	Σ	RNCP:34154	Biodiversité écologie évolution		90	×			intervenant dans la formation. Elle prend ses décisions de manière collégiale. Elle est présidée par le
					Parcours TROPIMUNDO (parcours du Master Erasmus Mundus « Tropical Biodiversity and Ecosystems » qui concerne le semestre 7, 8, 9 (M1 et M2 UA et UG).					doyen de la composante ou son représentant. Cette composition est arrêtée par le
STAPS	STS /STAPS	Σ	RNCP: 32169	STAPS: entraînement et optimisation de la performance sportive		30	30			président de l'UA, sur proposition du doyen de chaque composante.